SUJET

COVID-19 – AIDE D'URGENCE DU CANADA POUR LE LOYER COMMERCIAL (AUCLC)

QUESTION

Pouvez-vous faire le point sur l'AUCLC et expliquer pourquoi c'est la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) qui administrait ce programme?

RÉPONSE

- **En tout et pour tout, le gouvernement du Canada a versé plus de 2 milliards de dollars en soutien au loyer dans le cadre du programme d'AUCLC.**
- **Ce programme a aidé plus de 140 000 petites entreprises, tout en soutenant 1,26 million d'emplois au Canada.**
- **À la suite d'une annonce faite par le ministère des Finances le 8 septembre 2020, le programme d'AUCLC a pris fin le 30 septembre 2020.**
- **Le 9 octobre 2020, le gouvernement fédéral a annoncé la nouvelle Subvention d'urgence du Canada pour le loyer, qui offre un soutien au loyer et aux paiements hypothécaires, à la fois simple et facile d'accès, jusqu'en juin 2021 aux organisations admissibles touchées par la pandémie de COVID-19.**
- **La Subvention d'urgence du Canada pour le loyer, administrée par l'Agence du revenu du Canada, prend la relève de l'AUCLC en offrant une subvention pour les dépenses fixes admissibles relativement à la propriété.**

Si on insiste sur l'administration du programme :

- **En raison de sa vaste expérience et de son expertise dans le secteur immobilier, la SCHL a été sélectionnée pour mettre en application l'AUCLC.**
- **La SCHL a démontré sa capacité à mettre en œuvre des programmes ciblés et efficaces en matière d'immobilier de manière rapide et efficiente, tout en s'assurant de contrôler adéquatement le crédit, les propriétés et les risques de fraude et en offrant de la valeur aux contribuables.**
- **Pour cette raison, la SCHL a souvent travaillé en collaboration avec le secteur privé pour mettre en œuvre des programmes immobiliers efficaces.**
- **La SCHL a consulté deux institutions financières ayant de l'expérience dans l'administration de prêts hypothécaires commerciaux et leur a demandé des propositions indiquant les coûts estimatifs de la prestation du programme d'AUCLC. Comme MCAP a présenté la proposition la plus intéressante et le coût le plus bas des deux institutions, c'est elle qui a obtenu le contrat avec la SCHL.**
- **Le gouvernement du Canada et mon équipe n'ont joué aucun rôle dans la sélection de MCAP et n'ont participé ni aux négociations ni à l'octroi du contrat. En tant que société d'État, la SCHL a l'autorité législative et financière pour prendre des décisions en matière de sélection de fournisseurs sans le consentement ou l'approbation du gouvernement du Canada.**